

Chapitre 15

QCM

- 1. A.** La comptabilité est une comptabilité d'engagement. La valeur de la créance est enregistrée le jour de la transaction.
- 2. D.** Les écarts de conversion représentent des gains ou des pertes latents. L'écart de conversion actif représente une perte de change latente.
- 3. B.** La devise augmente, la dette fournisseur augmente. À la date de clôture, un écart de conversion actif et une provision sont enregistrés.
- 4. B.** La couverture de change protège du risque de change. Il n'y a donc pas de provision. Seule la partie non couverte peut être soumise au risque de change.
- 5. C.** Les options de change protègent du risque de change et permettent de bénéficier de l'évolution favorable de la devise.
- 6. D.** Les prévisions officielles de la banque centrale n'existent pas.

Pour information, lorsque l'évaluation des éléments d'actif ou de passif dépend des cours de change, ceux à utiliser sont les cours indicatifs de la Banque de France publiés au Journal Officiel pour les devises cotées, et les cours moyens mensuels établis par la Banque de France pour les autres devises.

- 7. A. ET B.** Les autres titres immobilisés et les VMP en monnaies étrangères sont enregistrés à la date d'acquisition au cours du jour.

À la date de clôture de l'exercice, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement cotés et libellés en monnaies étrangères sont évalués :

- au cours français si les titres sont cotés en France ;
- aux cours étrangers auxquels on applique le cours du change à la date de clôture si les titres sont cotés seulement à l'étranger.

- 8. A. ET B.** La valeur en monnaies étrangères de stocks détenus à l'étranger est convertie en monnaie nationale en fin d'exercice à un cours égal, pour chaque nature de marchandises, approvisionnements et produits en stocks, à la moyenne pondérée des cours pratiqués à la date d'achat ou d'entrée en magasin des éléments considérés.

En cas de difficulté d'application de cette méthode de calcul, l'entité peut utiliser une autre méthode dans la mesure où elle n'est pas susceptible d'affecter sensiblement les résultats. Des dépréciations sont constituées si la valeur au jour de l'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée en compte, compte tenu du cours de change audit jour.

- 9. A.** Pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change ; le montant de la dotation peut alors être limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Il est précisé que :

- la position doit être déterminée devise par devise ;

CORRIGÉ

- les opérations de couverture et les éléments couverts sont exclus de cette position ;
- l'échéance des éléments inclus dans la position doit être comprise dans le même exercice comptable ;
- ne doivent être inclus dans la position que des éléments réalisables (notamment des créances, dettes, instruments financiers à terme) ;
- la position est utilisée uniquement pour la détermination de la provision.

10 A. B. C. Lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence. Il en est ainsi dans les cas suivants :

1. Lorsque l'opération traitée en devises est assortie par l'entité d'une opération symétrique destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation du change, appelée couverture de change conformément à l'article 628-6, la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.

2. Lorsqu'une opération en devise sur laquelle est constatée une perte latente est qualifiée d'instrument de couverture conformément à l'article 628-7, celle-ci ne donne lieu à aucune provision.

3. Lorsque pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation peut être limité à l'excédent des pertes sur les gains.

11. A. À la date de clôture, la créance perd de la valeur. C'est donc un écart de conversion actif et une dotation aux provisions.

12. A. Les écarts de conversion à l'actif et au passif enregistrent les différences de conversion résultant de l'actualisation, au taux de change de fin d'exercice, des comptes de créances et de dettes libellées en monnaies étrangères. Au début de l'année suivante, Il faut extourner uniquement l'écriture de l'écart de conversion.

13. B. ET C. En normes françaises, le principe de prudence doit être suivi. Ces écritures sont impossibles : on n'enregistre jamais les gains de change. En revanche, en normes IAS/IFRS, on enregistre les pertes et gains de change car le principe de la réalité économique sur le juridique est important.

14. C Il est possible de calculer le coût d'achat de deux façons. Cela dépend de la comptabilisation des frais de formation.

Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service d'une immobilisation corporelle ou incorporelle acquise peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition de cette immobilisation ou comptabilisés en charges. Cette option peut être exercée indépendamment de celle relative aux frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) qui existe actuellement (PCG art. 213-8 et 213-22 modifiés).

Soit :

Le coût d'achat = prix d'achat plus les frais de transport

Le prix d'achat est de $100\,000 \times 0,8 = 80\,000$

+ les frais de transport : 2 000

= 82 000

Soit :

CORRIGÉ

Le coût d'achat = prix d'achat plus les frais de transport plus les frais de formation

Le prix d'achat est de $100\ 000 \times 0,8 = 80\ 000$

+ les frais de transport : 2 000

+ les frais de douane : 3 000

= 85 000

Les consommations anormales sont comptabilisées en charges.

15. D.

L'amortissement d'un actif commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la mise en service de l'actif donc le premier avril N.

Au 31/12/N, la VNC est de $82\ 000 - (82\ 000/2) \times 1,5 = 82\ 000 - 20\ 500 = 61\ 500$

Au 31/12/N+1, la VNC est de $82\ 000 - (82\ 000/2) \times 1,5 = 82\ 000 - 61\ 500 = 20\ 500$

Exercices

1. Opérations en devises – Entreprise Lollet

Indiquez au comptable s'il a procédé selon les règles en vigueur. Dans le cas contraire, précisez-lui ce qu'il aurait dû faire.

- a. Vente en euros en Russie une semaine auparavant : cette vente ne comporte aucun risque de change, elle doit être enregistrée immédiatement pour sa valeur en euros.
- b. Vente en Norvège en couronnes norvégiennes : l'enregistrement est correct à condition que l'opération et le paiement aient eu lieu dans le même exercice. Il faut constater sinon l'éventuelle différence de conversion et, le cas échéant, passer une provision.
- c. Le directeur financier a fait une vente de couronnes danoises à terme : le comptable doit utiliser le cours négocié pour la vente à terme pour comptabiliser la facture de vente.
- d. Dans le cadre d'une position globale de change, il est possible de compenser les gains et pertes latents dans la même devise pour ne provisionner que l'excédent des pertes sur les gains ; c'est l'un des cas prévus par le PCG.
- e. L'emprunt russe fait apparaître une perte : c'est un autre cas prévu par le PCG, qui permet d'étaler la provision pour perte de change en l'étalant sur la durée de l'emprunt ; ici la provision peut être divisée par 3 s'il reste 3 années avant l'échéance de l'emprunt.

2. Transactions en devises – Fabricant Ileok

1. Établissez le profil de risque de change de l'importateur lors de la transaction (l'expression « profil de risque de l'exportateur » désigne les risques auxquels l'exportateur est soumis).

Le profil de risque de change de l'importateur découle de la créance détenue en DKK :

- si la valeur de la couronne augmente, il encaissera plus que le montant enregistré et obtiendra un gain de change ;
- si la valeur de la couronne diminue, il encaissera moins que le montant enregistré et devra enregistrer une perte de change.

2. Enregistrez toutes les écritures liées à cette opération.

Les écritures de cette opération se déroulent en quatre étapes :

- La transaction est enregistrée pour sa valeur en euros le 30/10/N, soit 100 000 € ($750\,000/7,50$) ;
- Le 31/12/N la créance a une valeur de 97 403 € ($750\,000/7,70$) ; la perte latente est constatée dans le compte de différence de conversion actif pour l'écart avec la valeur initiale, soit 2 597 €, et en charge en enregistrant une provision ;
- Le 01/01/N+1, on contre passe la différence de conversion ;
- Le 31/01/N+1, il reçoit un paiement de 100 671 € ($750\,000/7,45$), on doit donc enregistrer un gain de change final de 671 € ($100\,671-100\,000$) et reprendre la provision devenue sans objet.

CORRIGÉ

			Débit	Crédit
30/10/N				
411		Client danois	100 000	
	701	Vente de produits		100 000
<i>Vente de l'équipement</i>				
31/12/N				
4762		Différence de conversion Actif Diminution d'une créance	2 597	
	411	Client danois		2 597
<i>Ajustement de la créance</i>				
6865		Dotations aux provisions financières	2 597	
	1515	Provision pour pertes de change		2 597
<i>Provision pour perte latente</i>				
01/01/N+1				
401		Client danois	2 597	
	4762	Différence de conversion Actif Diminution d'une créance		2 597
<i>Contre-passation de l'écart de conversion</i>				
31/01/N+1				
512		Banque	100 671	
	401	Client danois		100 000
	756	Gains de change		671
<i>Règlement de la créance</i>				
1515		Provision pour pertes de change	2 597	
	7865	Reprise sur provisions financières		2 597
<i>Reprise de la provision</i>				

CORRIGÉ

3. L'entité doit-elle procéder à un ajustement extra-comptable pour le calcul de son imposition ? Si oui, lequel ?

L'entité a enregistré une perte de change latente qui a été provisionnée, celle-ci est donc déjà déduite du résultat comptable ; il n'y a pas lieu de procéder à une réintégration extra-comptable. Si l'entité avait eu un gain de change latent, elle aurait ajouté ce gain à son résultat fiscal.

3. Couvertures de change – Fabricant Ileok

1. Enregistrez les opérations comptables.

La créance initiale s'élève à 1 000 000 DSEK ; l'achat à terme le jour même de l'opération permet d'enregistrer 750 000 SEK au cours couvert de 9,52 ($750\,000/9,50 = 78\,782\text{ €}$) et le solde au cours du jour soit 9,50 ($250\,000/9,50 = 26\,316\text{ €}$) ; la créance s'élève donc le 30/10/N à 105 098 €.

Le 31/12/N, la partie couverte de la créance ne donne lieu à aucun enregistrement d'écart de conversion puisqu'elle est certaine ; la partie non couverte de la créance s'élève à 26 882 € et fait apparaître un gain de change latent de 566 €, qui doit être enregistré en différence de conversion passif et sera contrepasé le 01/01/N+1. On ne passe pas de provision puisqu'il s'agit d'un gain latent, en revanche il faut réintégrer ce produit dans le calcul du résultat fiscal.

Le 31/01/N+1, la créance est réglée pour la partie couverte pour le montant enregistré initialement soit 78 782 € car la banque opère le change à terme ; la partie non couverte est payée 27 174 € ($250\,000/9,20$) faisant apparaître un gain de change de 858 € ($27\,174 - 26\,316$).

			Débit	Crédit
30/10/N				
411		Client suédois	105 097	
	701	Vente de produits		105 097
<i>Vente de l'équipement</i>				
31/12/N				
411		Client suédois	566	
	4771	Différence de conversion Passif Augmentation d'une créance		566
<i>Ajustement de la créance</i>				
01/01/N+1				
4771		Différence de conversion Passif Augmentation d'une créance	566	
	411	Client suédois		566

CORRIGÉ

<i>Contre-passation de l'écart de conversion</i>				
31/01/N+1				
512		Banque	105 097	
	411	Client suédois		105 097
	756	Gains de change		671
<i>Règlement de la créance</i>				

On constate que la couverture a protégé la créance d'un risque de diminution de valeur ; mais la couronne ayant augmenté de 9,50 à 9,20 (c'est l'euro qui a baissé), l'entreprise n'a bénéficié de cette évolution favorable que pour 25 % de sa créance.

2. Enregistrez les opérations comptables.

La transaction est enregistrée le 30/10/N au cours de 9,50 SEK soit une valeur de 105 263 € (1 000 000/9,50) car à cette date aucune couverture n'est encore mise en place.

Le 15/11/N, la prime de l'option de change est enregistrée en charge financière.

Le 31/12/N, la valeur de la créance s'élève à 107 527 € ; on enregistre un gain de change latent en différence de conversion passif pour un montant de 2 264 € (107 527 – 105 263).

On procède parallèlement à la réintégration extra-comptable du gain de change de 2 264 €, mais le coût de la prime étant déjà intégrée au résultat, il vient compenser une partie de ce gain.

Le 31/01/N+1, le paiement est reçu pour un montant de 108 696 € (1 000 000 /9,20) ; le gain de change est de 3 433 € (108 696 – 105 263) ; l'option est abandonnée car l'entreprise n'a aucun intérêt à vendre des couronnes au cours de 1 EUR = 9,55 SEK quand elle peut les vendre sur le marché au cours de 1 EUR = 9,20 SEK.

			Débit	Crédit
30/10/N				
411		Client suédois	105 263	
	701	Vente de produits		105 263
<i>Vente de l'équipement</i>				
15/11/N				
668		Autres charges financières	2 000	
	512	Banque		2 000
<i>Vente de l'équipement</i>				
31/12/N				

CORRIGÉ

411		Client suédois	2 264	
	4771	Différence de conversion Passif Augmentation d'une créance		2 264
<i>Ajustement de la créance</i>				
01/01/N+1				
4771		Différence de conversion Passif Augmentation d'une créance	2 264	
	411	Client suédois		2 264
<i>Contre-passation de l'écart de conversion</i>				
31/01/N+1				
512		Banque	108 696	
	411	Client suédois		105 263
	756	Gains de change		3 433
<i>Règlement de la créance</i>				

3. Laquelle de ces deux couvertures a été la plus efficace ? Quels arguments pouvaient avoir le directeur financier en sa faveur ?

Récapitulons les comptes de charges et produits dans chacun des cas :

Change à terme		Options de change	
Charges	Produits	Charges	Produits
	105 097	2 000	105 263
	671		3 433
Résultat	105 768	Résultat	106 696

La couverture par les options de change a permis de mieux profiter de la hausse de la couronne suédoise, hormis l'écart de délai dans les deux couvertures ; la hausse de la devise a été suffisante pour compenser le coût de la prime. C'est le principal enjeu du recours aux options, car leur coût ne s'amortit qu'avec une forte variation de la devise sous-jacente. C'est dans un contexte de forte volatilité des devises que l'on peut favoriser ce type de couverture.

Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.